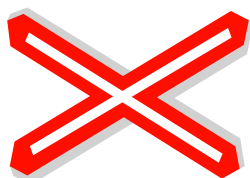




Origine : Amérique du sud



Interdite à la vente



La Jussie

Jussie à grandes fleurs

Nom scientifique

Ludwigia grandiflora (Michaux) Greuter et Burdet

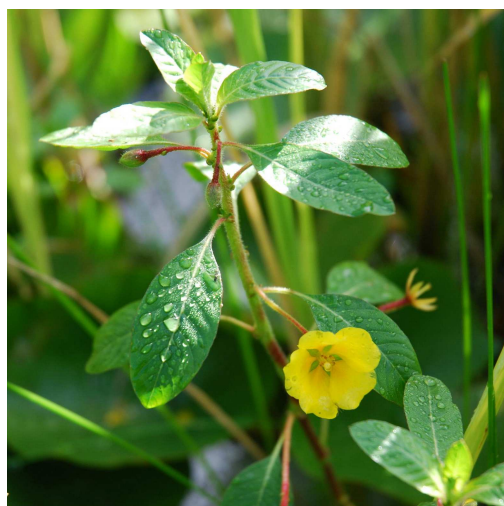
Famille des Onagracées

Description

Plante vivace vivant **dans l'eau et sur les sols détremés**, d'aspect très variable. La **tige est rigide le plus souvent rouge** et porte des racines aux noeuds. Elle se développe jusqu'à 3 m de profondeur et émerge jusqu'à 80 cm au-dessus de la surface. Les feuilles luisantes sont alternes : les flottantes, ovales et glabres, forment des rosettes, les aériennes sont plus lancéolées et plus poilues. **Les fleurs sont de couleur jaune vif à 5 pétales** et mesurent de 2 à 4,5 cm de diamètre.



Forme végétative, flottante



Forme fleurie, émergée

Confusions possibles

Une autre espèce très proche existe également en France mais n'a pas été répertoriée en Basse-Normandie : la jussie rampante [*Ludwigia peploides* (Kunth) P.H. Raven]. La distinction entre les 2 espèces est délicate et quasi impossible en l'absence de fleurs.

Reproduction et dissémination

Le mode de dispersion de la jussie est essentiellement (sinon exclusivement) végétatif. **Chaque fragment de tige comportant un noeud peut se bouturer et former très rapidement un nouvel individu.** La vitesse de croissance de la plante est très importante (jusqu'à 2 cm/jour !) et la biomasse des herbiers est en moyenne de 2 kg de matière sèche par mètre carré.



Cliché L. Ruellan/CBNB

La plante se développe à partir des rives, s'implantant au ras de l'eau ; elle s'étend ensuite en radeau et s'enracine ultérieurement dans les sédiments. La jussie peut également s'implantée sur les terres inondées à partir des berges.

La reproduction sexuée reste à prouver dans nos régions.

Ecologie et milieux colonisés

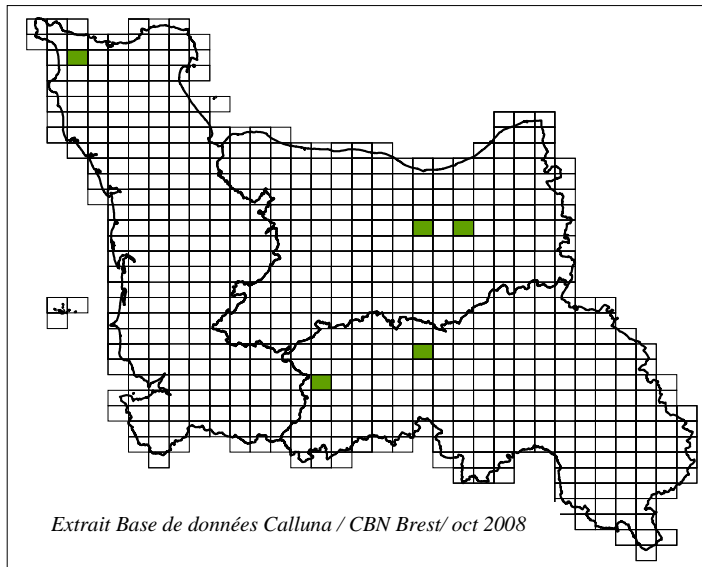
On observe la jussie dans des **milieux stagnants** à faiblement courants : étangs, mares, canaux, faciès d'eau stagnante des cours d'eau parfois terres inondables.

L'eutrophisation favorise sa croissance mais la jussie peut croître dans des eaux de bonne qualité biologique.

Introduction et aire de répartition globale

Originnaire d'Amérique du sud, la jussie a été largement diffusée dans une grande partie des zones tropicales, subtropicales et tempérées du globe. Elle fait partie des plantes importées volontairement pour leur caractéristique ornementale : plans d'eau ornementaux, aquariums... Elle est **présente en France depuis presque deux siècles**, introduite accidentellement dans les milieux naturels dans le Lez à Montpellier entre 1820 et 1830. On observe depuis quelques décennies une expansion de ses populations sur une partie notable du territoire national parallèlement à sa grande capacité de colonisation de milieux divers ce qui la désigne parmi les **espèces invasives les plus préoccupantes**. Elle est présente en région méditerranéenne, dans tous les marais de l'Ouest, en expansion vers le nord : en Picardie, Nord-Pas-de-Calais et l'est.

Répartition et niveau d'invasion connu en Basse-Normandie



Inconnue en Basse-Normandie en milieu naturel jusqu'en 2001, elle a été observée cette année là dans les marais de Chicheboville (14). Depuis quelques autres foyers ont été signalés dans le nord ouest de l'Orne.

Elle est également observée dans certains plans d'eau citadins comme à Hérouville Saint Clair où elle pose des problèmes de gestion de ces espaces et constitue des foyers potentiels de propagations préoccupants.

La Jussie est une espèce invasive avérée émergente en Basse-Normandie



Cliché J.Le Bail/CBNBrest

Nuisances dues à l'invasion

Sur la biodiversité

La prolifération de la plante entraîne une **modification profonde du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de leurs équilibres biologiques** :

En l'absence de consommateurs et de parasites naturels, et aidées par leur grande capacité à croître rapidement et à se multiplier, les jussies prennent rapidement la place des autres végétaux.

Comme toute végétation, les radeaux de jussie produisent de la matière organique morte, dégradées par des micro-organismes en consommant de l'oxygène. Au vu des quantités produites de matière organique, le taux d'oxygène dans l'eau chute, privant les autres êtres vivants (plantes et animaux) de cet élément essentiel : **le milieu devient asphyxique**.

Les herbiers denses limitent également par leur développement estival l'écoulement des eaux et leur litière abondante provoque un comblement accéléré du milieu. Ces deux phénomènes combinés augmentent localement les risques d'inondation.

Sur l'économie

Les herbiers de jussies font obstacle à la circulation de l'eau et entravent la gestion hydraulique des marais. Elles gênent la circulation des embarcations, la progression des personnes ou la pratique de diverses activités (pêche, promenades touristiques en barques, canoë-kayak ...)

Elles sont, en définitive, une charge d'entretien supplémentaire pour les propriétaires ou les ayants droit des espaces colonisés par la plante.

A faire ou... ne pas faire

Ne jamais implanter la jussie dans un plan d'eau ou une mare.

Informez d'autres personnes (animalerie, espaces verts, commune...) sur les problèmes que pose cette plante dans la nature.

Ne pas intervenir par arrachage, épandage d'herbicide ou tout autre moyen d'éradication sur une station repérée dans la nature, sans un avis et un encadrement adéquat.

Conseil de gestion

L'éradication totale et définitive de la jussie ne paraît pas possible. Il est nécessaire de mettre en place une gestion à long terme pour maîtriser l'expansion de l'espèce sur les sites où elle s'est implantée.

Il est indispensable en premier lieu de réaliser un bon diagnostic de la situation : s'assurer que l'on a bien à faire à la jussie, cartographier les foyers et leur ampleur afin de fixer des unités géographiques cohérentes de travaux. L'objectif ensuite est d'éviter la dissémination à partir des foyers les plus importants, de limiter leur expansion voire de les faire régresser, et d'éradiquer l'espèce là où les populations sont encore très peu développées.

Lors du chantier toutes les précautions doivent être prises pour éviter de propager l'espèce :

- Identifier les accès au site,
- Poser des filets en aval du chantier (voire en amont, si nécessaire) et surveiller leur efficacité

- Ne laisser aucun morceaux de jussie sur le terrain en zone aquatique (ramasser les éventuelles boutures avec une époussette) ou humide (ramassage) lors du déplacement les produits d'arrachage et limiter les transports
- Trouver un lieu adéquat pour le stockage des jussies arrachées et procéder ensuite à leur élimination.
- Bien nettoyer le matériel après les travaux



Cliché : D. Rungette/DIREN Basse-Normandie

Deux techniques principales sont utilisées pour lutter contre la Jussie :

- L'arrachage manuel

Il s'agit de pratiquer un arrachage manuel méthodique, à partir de la berge ou d'une embarcation, en prenant soin d'éliminer l'ensemble des boutures et des rhizomes

- Les travaux mécaniques

À n'utiliser que pour les herbiers très importants, les plantes sont arrachées au moyen d'engins de chantier (pelleteuse à godet ou à griffes).

L'idéal est d'intervenir le plus tôt possible lorsque la population est encore bien circonscrite par un chantier d'arrachage manuel ou mécanique.

L'utilisation de produits chimiques présente une faible efficacité et peut porter atteinte aux autres végétaux et entraîner une pollution plus globale du milieu aquatique. Sauf cas exceptionnel à examiner de très près, elle est déconseillée.

Pour mesurer l'efficacité des interventions et identifier les modalités les plus efficaces pour chacun des sites, **un suivi des travaux est indispensable**. Chaque site d'intervention fera l'objet d'une surveillance sur une période pluri-annuelle.

L'information et la sensibilisation auprès de tous pour éviter la propagation de cette espèce invasive avérée en Basse-Normandie jouera un rôle majeur : elles doivent être notamment ciblées sur les jardineriers, paysagistes, gestionnaires privés ou publics de zones humides et aquatiques et collectivités gérants des espaces verts avec plans d'eau.

Une information auprès des botanistes et gestionnaires d'espaces naturels est également nécessaire pour développer une stratégie d'alerte sur la présence de l'espèce.

Les opérations menées en Basse-Normandie

Marais de Chicheboville (14) réalisé annuellement par le Conservatoire fédératif des espaces naturels de Basse-Normandie

Commune de Larchamps (61) avec un accompagnement technique du CPIE des collines normandes

Commune de Putanges-Pont-Ecrépin (61) avec un accompagnement technique du CPIE des collines normandes

Pour en savoir plus

Les espèces végétales invasives des milieux aquatiques et humides du bassin Artois-Picardie, 2005 - Conservatoire Botanique National de Bailleul, Agence de l'eau Artois-Picardie, <http://www.eau-artois-picardie.fr>.

COSTA, C. 2005 – Atlas des espèces invasives présentes sur le périmètre du Parc naturel régional de Camargue, PNR de Camargue, 220p.

DUTARTRE, A. JAURY, J. & PLANTY-TABACCHI, A.-M., 1997. – Introductions de macrophytes aquatiques et riverains dans les hydrosystèmes français métropolitains : essai de bilan. Bull. Fr. Pêche Piscic., 344-345 : 407-426.

DUTARTRE, A., 2002 - La gestion des Jussies en France : Etat des lieux et perspectives. Actes des Journées Techniques Nationales " Renouées ". Besançon, 19 et 20 juin 2002. Edition Association Echel. 82p.

DUTARTRE, A., 2002 - Panorama des modes de gestion des plantes aquatiques : nuisances, usages, techniques et risques induits. Ingénieries N°30, 29-42.

MULLER, S. (coordinateur), 2004. – Plantes invasives en France. Patrimoines naturels, 62, Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, 168 p.

HAUGUEL, J-C.- Brochure : La jussie : clefs pour mieux la connaître, mieux la gérer, prévenir son extension, Conservatoire Botanique National de Bailleul, DIREN Picardie & Conseil Régional de Picardie.

Site internet : <http://www.bretagne-environnement.org/especes-invasives/>



Fiche rédigée par le Conservatoire botanique national de Brest
C. Zambettakis

Avec le soutien financier de :

